

1 Identification du produit et de la société

1.1 Identification de la substance ou du mélange

Activateur de fermentation liquide

N° article

3233x

Dénomination commerciale

Vitamon® Liquid S

1.2 Utilisation de la substance ou du mélange

Usage professionnel : Se reporter à la notice technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Erbslöh Geisenheim GmbH

Erbslöhstraße 1 - D-65366 Geisenheim - Germany

Tél : +49 (0) 6722 708-0

1.3.2 Distributeur France

Erbslöh S.A.S.

P.A.E. La Baume - 34290 Servian - France

Tél : +33 (0)4 67 39 29 70

1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59

Secours d'urgence : 112

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme matière dangereuse conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

2.2 Eléments d'étiquetage

Non soumis aux règles d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

2.3 Autres dangers

La présence de SO₂ peut provoquer une potentialisation des troubles respiratoires chez les sujets asthmatiques.

3 Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Composition : Solution aqueuse de sulfate d'ammonium [N° CAS : 7783-20-2 / N° EINECS : 231-984-1] et de chlorhydrate de thiamine [N°CAS : 67-03-8 / N°EINECS : 200-641-8], stabilisée au bisulfite de potassium.

Composant(s) classifié(s) selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :

Nom	N° CAS	N° EINECS	N°CE	Classification (*) R(CE) N° 1272/2008	Teneur
Bisulfite de potassium [KHSO ₃]	7773-03-7	231-870-1	E228	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	SO ₂ < 0,2 %

(*) Libellé des phrases et classes de danger : voir section 16

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

NE RIEN faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Faire respirer à l'air libre. Consulter un médecin si difficulté respiratoire (présence de SO₂).

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau en écartant les paupières. Contacter un médecin si irritation persistante.

E cas d'ingestion

Rincer la bouche et faire boire de d'eau. Consulter un médecin si trouble digestif.

Autoprotection

Penser à se protéger avant de porter secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée disponible.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
31.01.2019	001	01/2019 / RL	1 / 4 (vitamon_liquid_s-sds-french-erbsloeh-20190131-001)

5 Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction adéquats

Eau, dioxyde de carbone, mousse, produits extincteurs en poudre.

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

5.3 Dangers particuliers

Dégagement par décomposition thermique d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre et d'oxydes de carbone.

5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

Ne pas laisser se déverser l'eau d'extinction contaminée dans le milieu naturel et les égouts.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement adapté aux incendies.

6 Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles et collectives

Éviter la formation d'aérosols.

Risque de glissade en cas d'épandage sur le sol.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts.

Si le produit s'est répandu en quantité dans le milieu naturel ou le réseau des eaux usées, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthode de nettoyage

Fixer le produit répandu à l'aide d'un composé inerte absorbant (sciure, sable, diatomées) puis récupérer le mélange dans des conteneurs adéquats. Laver le résidu à grande eau pour éliminer tout risque de glissade.

6.4 Autres informations

Voir sections 7, 8 et 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Éviter la formation d'aérosols. Assurer une ventilation/évacuation suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant et après manipulation.

Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions

Non inflammable. Prendre les mesures de protection habituelles contre le feu et les explosions dans la zone de travail.

7.2 Stockage

Entreposer les récipients hermétiquement fermés dans un local frais, sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection

8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : Non définie.

Dioxyde de soufre : VLE (France) = 10 mg/m³ / VME (France) = 5 mg/m³.

8.2 Contrôles d'exposition

a) Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.

Se laver les mains avant et après manipulation.

b) Protection respiratoire

Masque de protection recommandé en cas de ventilation insuffisante.

c) Protection des mains

Gants de protection (caoutchouc, PVC, néoprène) recommandés.

d) Protection des yeux

Lunettes de sécurité recommandées.

e) Protection du corps

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions du lieu de travail.

f) Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir sections 6 et 7.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
31.01.2019	001	01/2019 / RL	2 / 4 (vitamon_liquid_s-sds-french-erbsloeh-20190131-001)

9 Caractéristiques physiques et chimiques

9.1 Aspect

Etat physique : Liquide
Couleur : transparente
Odeur : Caractéristique et légèrement piquante (SO₂)

9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité (20°C) : Environ 1.200
pH : 4,5 - 5, 5
SO₂ : ≤ 2 g/l
T°C d'ébullition : Non disponible
Auto-inflammation : Non auto-inflammable
Danger d'explosion : Non explosif
Solubilité dans l'eau : Soluble

10 Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Stocker à l'abri de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acides et alcalins forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement par décomposition thermique d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre et d'oxydes de carbone.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Corrosion/irritation cutanée

Non classé.

Corrosion/irritation oculaire

Présence de SO₂ : Possibilité d'Irritation, rougeur.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Présence de SO₂ : En cas d'inhalation, risque de potentialisation des troubles respiratoires chez les sujets asthmatiques.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non classé.

12 Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

En l'état actuel des connaissances, pas d'effet écologique toxique attendu.

12.2 Mobilité

En l'état actuel des connaissances, pas d'impact écologique toxique attendu.

12.3 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Les sels d'ammonium peuvent entraîner une eutrophisation du milieu aquatique et en dégrader l'équilibre écologique. Empêcher le rejet dans le milieu naturel.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
31.01.2019	001	01/2019 / RL	3 / 4 (vitamon_liquid_s-sds-french-erbsloeh-20190131-001)

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchets

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

13.2 Traitement des emballages

Se conformer aux réglementations nationales et locales en vigueur.

14 Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.3 Transport aérien (IATA)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) et ses modifications selon R(UE) N°453/2010

Non applicable.

Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Non classée comme matière dangereuse.

Règlements nationaux (Allemagne)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg (substance non polluante pour l'eau)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation de sécurité chimique réalisée pour ce produit.

16 Autres informations

16.1 Indications de modification

Aucune.

16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant à la section 3

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

STOT-SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

16.3 Informations complémentaires

Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ce produit, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
31.01.2019	001	01/2019 / RL	4 / 4 (vitamon_liquid_s-sds-french-erbsloeh-20190131-001)